



Freestyle Control Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272
Date d'émission: 2026-01-14 Version: 1.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Freestyle Control Solution

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Réactif

1.4. Données relative au fournisseur

Abbott Diabetes Care Ltd
Range Road, Witney
Oxfordshire, OX29 0YL
UK
Abbott.SDS@abbott.com

Canada address

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1(800) 424-9300 (in USA or Canada) or +1-703-527-3887 (international)
24/7

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)
Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA
Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Freestyle Control Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Compound 1	Non divulgué	Non divulgué	80 – 90
Compound 2	Non divulgué	Non divulgué	10 – 15
HEPES	Acide phosphonique, (1-hydroxyéthylidène) bis-, 1-Piperazineethanesulfonic acid, 4-(2-hydroxyethyl)-	n° CAS: 7365-45-9	0,1 – 1
Compound 3	Non divulgué	Non divulgué	0,1 – 1
Compound 4	Non divulgué	Non divulgué	0,1 – 1
Sodium hydroxide	hydroxyde de sodium; soude caustique Soude caustique / soude caustique / hydroxyde de sodium	n° CAS: 1310-73-2	≤ 0,1
Proclin 300	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1); masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) / 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone	n° CAS: 55965-84-9	≤ 0,1
Amaranth dye	2,7-Naphthalenedisulfonic acid, 3-hydroxy-4-[(4-sulfo-1-naphthalenyl)azo]-, trisodium salt Acid Amaranth / Acid Red 37 / D and C Red 2 / C.I. 16185 / C.I. Acid Red 27 / C.I. Acid Red 27, trisodium salt / C.I. Food Red 9 / FD and C Red No. 2 / Food Red 2 / Food Red 9 / 2-Hydroxy-1,1'-azonaphthalene-3,6,4'-trisulfonic acid trisodium salt / 3-Hydroxy-4-((4-sulfo-1-naphthalenyl)azo)-2,7-naphthalenedisulfonic acid trisodium salt / 3-Hydroxy-4-((4-sulfo-1-naphthyl)azo)-2,7-naphthalenedisulfonic acid, trisodium salt / 3-Hydroxy-4-((4-sulpho-1-naphthalenyl)azo)-2,7-naphthalenedisulphonic acid, trisodium salt / 3-Hydroxy-4-((4-sulpho-1-naphthyl)azo)-2,7-naphthalenedisulphonic acid, trisodium salt / 2,7-Naphthalenedisulfonic acid, 3-	n° CAS: 915-67-3	≤ 0,1

Freestyle Control Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
	hydroxy-4-((4-sulfo-1-naphthyl)azo)-, trisodium salt / Red No. 2 / 1-(4-Sulpho-1-naphthylazo)-2-naphthol-3,6-disulphonic acid, trisodium salt / Trisodium 3-hydroxy-4-(4'-sulphonatonaphthylazo)naphthalene-2,7-disulphonate / Trisodium salt of 1-(4-sulfo-1-naphthylazo)-2-naphthol-3,6-disulfonic acid / Trisodium salt of 1-(4-sulpho-1-naphthylazo)-2-naphthol-3,6-disulphonic acid / 2-Hydroxyazonaphthalene-3,4',6'-trisulfonic acid trisodium salt / 2,7-Naphthalenedisulfonic acid, 3-hydroxy-4-[2-(4-sulfo-1-naphthalenyl)diazenyl]-, sodium salt (1:3) / Food Red No.2 / Acid amaranth		
Compound 5	Non divulgué	Non divulgué	≤ 0,01

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les vêtements) : Enlever les vêtements touchés et laver toute la peau exposée à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se manifeste ou persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se manifeste ou persiste.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche soigneusement. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne jamais rien administrer à une personne inconsciente.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une légère irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux est peu susceptible d'être irritant.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une légère irritation gastro-intestinale.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Pas d'informations complémentaires disponibles

Freestyle Control Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Aucune donnée disponible.

Danger d'explosion : Aucune donnée disponible.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Garder dans un récipient adéquat et fermé pour élimination.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Sodium hydroxide (1310-73-2)

Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.

Freestyle Control Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Sodium hydroxide (1310-73-2)	
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Plafond	2 mg/m ³
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, Skin & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT C	2 mg/m ³
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, Skin & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, Skin & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT C	2 mg/m ³
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³

Freestyle Control Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Sodium hydroxide (1310-73-2)	
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, Skin & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT TWA	2 mg/m³
LEMT STEL	2 mg/m³
LEMT C	2 mg/m³
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT C	2 mg/m³
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
ACGIH® TLV® C	2 mg/m³
Remarque (ACGIH®)	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
OSHA PEL TWA	2 mg/m³
OSHA PEL (Ceiling)	2 mg/m³
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
Proclin 300 (55965-84-9)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (ACGIH®)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
HEPES (7365-45-9)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (ACGIH®)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
Amaranth dye (915-67-3)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (ACGIH®)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies

Freestyle Control Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Compound 2	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (ACGIH®)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
Compound 3	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (ACGIH®)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
Compound 4	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (ACGIH®)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
Compound 1	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (ACGIH®)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
Compound 5	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (ACGIH®)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Procurer une ventilation générale et locale par aspiration adéquate. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de protection.

Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés pour l'environnement de travail. Les gants doivent être classés selon la norme EN 374 ou ASTM F1296.

Protection oculaire:

Si l'article est endommagé et/ou si du matériel est libéré: Porter une protection oculaire, y compris des lunettes de protection chimique et un écran facial, en cas de possibilité de contact oculaire du fait de la pulvérisation de liquide ou de particules atmosphériques.

Freestyle Control Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Protection de la peau et du corps:

Porter des manches longues et de l'ÉPI/combinaisons imperméables aux produits chimiques pour minimiser l'exposition du corps. Porter des manches longues et de l'ÉPI/combinaisons imperméables aux produits chimiques pour minimiser l'exposition du corps.

Protection des voies respiratoires:

Quand des vapeurs, un brouillard ou une poussière dépassent les PEL ou autres LEMT applicables, utiliser un équipement de protection respiratoire homologué NIOSH. Quand des vapeurs, un brouillard ou une poussière dépassent les PEL ou autres LEMT applicables, utiliser un équipement de protection respiratoire homologué NIOSH.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1 g/ml
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée disponible.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Aucune donnée disponible.

Freestyle Control Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Conditions à éviter	: Aucune donnée disponible.
Matières incompatibles	: Aucune donnée disponible.
Produits de décomposition dangereux	: Aucune donnée disponible.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Sodium hydroxide (1310-73-2)	
DL50 orale rat	140 – 340 mg/kg Source: ECHA
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg Source: HSDB
ATE CA (oral)	140 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	1350 mg/kg de poids corporel
Proclin 300 (55965-84-9)	
DL50 orale rat	53 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 1008 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OPP 81-2 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	87,12 mg/kg (Source: ECHA_API)
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	0,33 mg/l Source: US EPA
ATE CA (oral)	53 mg/kg de poids corporel
HEPES (7365-45-9)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Source: KR_NIER)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)
Amaranth dye (915-67-3)	
DL50 orale rat	6 g/kg (Source: NLM_HSDB)
Compound 2	
DL50 orale rat	100 g/kg (Source: NLM_CIP)
Compound 3	
DL50 orale rat	3 g/kg
DL50 cutanée lapin	> 10 g/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 42 g/m³ 1h
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 10,5 mg/l Source: Corporate Solution From Thomson Micromedex
Compound 4	
DL50 orale rat	25800 mg/kg
DL50 orale dog	8000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé

Freestyle Control Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une légère irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux est peu susceptible d'être irritant.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une légère irritation gastro-intestinale.
Autres informations	: Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Pas d'information disponible.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

Compound 3

LC50 - Fish	1295 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : têtard à tête grosse)
EC50 - Crustacea	1661 mg/l (Temps d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)

Sodium hydroxide (1310-73-2)

EC50 - Crustacea [1]	40.4 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia sp.
----------------------	--

12.2. Persistance et dégradation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Fluorinated greenhouse gases	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Ne pas rejeter dans les systèmes municipaux d'eaux usées sans un permis des autorités chargées de la lutte antipollution.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas permettre le rejet du produit dans l'environnement.

Freestyle Control Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG)	: Non applicable
N° ONU (DOT)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (TMD)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	: Non applicable
---	------------------

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT)	: Non applicable
---	------------------

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non applicable
--	------------------

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non applicable
--	------------------

14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (DOT)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
---------------------	---

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non applicable

DOT

Non applicable

IMDG

Non applicable

IATA

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78^o et au recueil IBC^{1o}

Non applicable

Freestyle Control Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Freestyle Control Solution

Toutes les substances chimiques présentes dans ce produit sont inscrites dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou la Liste extérieure des substances (LES) du Canada ou sont exemptes

15.2. Réglementations internationales

Freestyle Control Solution

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont répertoriées comme "actifs" dans la "TSCA Inventory Notification (Active-Inactive) Requirements Rule" (Réglementation relative à la notification de l'inventaire (actif-inactif) de la Loi sur le contrôle des substances toxiques) ("la règle finale") de l'EPA (Environmental Protection Agency) de février 2019, telle que modifiée en février 2021, ou sont autrement exemptées ou réglementées par d'autres agences telles que la FDA ou la FIFRA.

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 2026-01-14

Autres informations : Auteur: SS

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.